

Fin de négociation protocolaire : J – 10 ??

La V2 du protocole DGAC est toujours aussi vague que la V1 sur un nombre infini de points (montants, dates, échéanciers, etc.). La DGAC ayant annoncé un objectif de signature avant Noël (2023 ?), nous attendions une V3 pour envisager de nous retrouver pour une négociation finale. Hélas ...

Une absence de réponse concrète sur l'essentiel

Les préoccupations exprimées par l'UNSA UTCAC à chaque occasion n'ont toujours pas été prises en compte **concrètement**. Si la préoccupation de la conservation du grade licence de la formation initiale des TSEEAC est maintenant écrite, cela ne constitue pas une réelle avancée, et les autres revendications ont été soit ignorées, soit largement sous-évaluées. Les autres font l'objet d'une mention « *promis-juré, on l'a demandé au Budget et à la Fonction Publique* », mais sans aucune garantie quant au résultat.

Un document à préciser et à compléter

La lecture de la V2 du projet de protocole, sortie près de 6 mois après la v1, ne permet pas de répondre aux questions posées et aux problèmes à prendre en compte. A titre d'exemple (liste non exhaustive) :

Suppression de la 1^{ère} qualification et réforme de la 2^{ème} qualification TSEEAC

Pas de date

Suppression de l'obligation de passer par le RTAC pour accéder au CTAC

Pas de date

Nombre d'emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC

Pas de nombre

Aucune précision, notamment, sur le nombre de postes budgétaires CTAC prévus pour absorber la mesure d'accès direct au CTAC

Accès des CSTAC7 au CUTAC

Pas d'assurance que cette mesure sera actée.

Aucun indice sur le nombre de places prévu ni aucune disposition sur la mise en route permettant de détacher des TSEEAC dès la mise en œuvre, dont la date n'a pas été précisée

Augmentation de la 1^{ère} part de PQH (TSEEAC) et création de taux 5, 6 et 7 pour les TSEEAC détachés CTAC, CSTAC et CUTAC

Pas de réponse

Il s'agit d'une demande de l'UTCAC et qui concerne tous les TSEEAC

Licences ANSO, FISO, AMS

Pas de date de création et montants de la prime associée trop faible

Prime licence de surveillance

Proposer une augmentation de 0, 30 ou 50€ après 3 ans sans protocole et pour un protocole d'une durée de 4 ans est une **provocation** au vu de la charge de travail et de l'étendue des compétences exigées.

Laisser les référents sur place et ne prévoir une mesure de fidélisation que pour les seuls RMA n'est pas acceptable, d'autant que certains domaines n'ont aucun RMA, par construction

Prime associée à la licence ATREEA et à la licence RQS

Pas de date

Prime digitalisation et modernisation des enseignements pour les enseignants à l'ENAC

Pas de réponse

Amélioration de la grille indiciaire TSEEAC

Pas la moindre idée de ce que l'administration prévoit sur la durée globale de carrière, le nombre d'échelons par grade, les bornes indiciaires, l'indice sommital

Mesure de débouché en catégorie A en parallèle des intégrations ICNA pour certains contrôleurs

Une Note devant inclure la question des passerelles entre le futur corps des TSEEAC et d'autres corps de catégorie A qui doit être annexée au protocole n'a jamais été produite

Un trop fort déséquilibre

Le peu de mesures précises écrites ne concernent qu'un seul corps.

Il est assez courant que celui-ci soit avantagé, mais qu'il soit le seul à être considéré et respecté, c'est la première fois. Comment l'administration peut-elle afficher un SMIC et demi pour une seule vacation supplémentaire et prévoir d'augmenter, dans le même temps, les inspecteurs de surveillance, qui œuvrent, eux aussi, pour la sécurité du transport aérien, de 30 ou 50 € mensuels ... pour la période 2020-2027 ?

Et toujours cette fausse bonne idée de corps unique de contrôleurs

Le TÉLÉGRAMME N°2023-003 du 20 juin 2023 reste d'actualité : l'administration n'a toujours pas répondu à nos questions et ne semble pas préoccupée par les conséquences sur la promotion interne, sur l'attractivité du corps, etc.

Enfin, au vu du projet, moins d'une cinquantaine de TSEEAC pourraient passer ICNA, à condition :

- d'être sur le bon aéroport au départ,
- d'être jeune,
- de passer une sorte de test d'aptitude...

Les autres ?

- Formez les futurs agents AFIS qui vous remplaceront et partez !

ou

- Circulez, y a rien à voir !





Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile
www.utcac.fr

ÉCOUTER . DÉFENDRE . INFORMER

N°2023-003 ■ Mardi 20 juin 2023

Un miroir aux alouettes pour tuer le corps des TSEEAC ?

La V1 du protocole DGAC, qui reste vague sur un nombre infini de points (montants, dates, échéanciers, etc.) avance une idée sans étude sérieuse et sans aucune précision : la création d'un corps unique de contrôleurs et l'intégration de certains TSEEAC détenteurs d'une licence ATCO dans le corps des ICNA... en échange de la fermeture d'un nombre indéterminé d'aéroports contrôlés transformés en terrains AFIS et l'abandon progressif de la Vigie Trafic de Roissy CDG.

Après avoir rencontré le Secrétariat Général le 2 juin puis la DSNA le 8 juin, l'UNSA UTCAC s'est réuni en Conseil National les 14 et 15 juin 2023.

L'UNSA UTCAC a, entre autres, examiné la V1 du protocole DGAC.

Le constat est simple : les préoccupations exprimées par l'UNSA UTCAC à chaque occasion n'ont pas été prises en compte. Il s'agit notamment de la conservation du grade licence de la formation initiale des TSEEAC, des attentes de reconnaissance indemnitaire, des garanties de possibilité de déroulement de carrière, de la préservation des équilibres, de l'accès élargi aux emplois fonctionnels existants, de l'accès des TSEEAC au CUTAC, de la licence ANSO (cette licence devient une simple « habilitation » et la licence AMS pour la VT de CDG disparaît puisque la DSNA se désengage de celle-ci), etc.

L'UNSA UTCAC a également de très nombreuses interrogations sur la création d'un corps unique de contrôleurs, des craintes pour l'avenir du corps des TSEEAC et exige qu'un certain nombre de garde-fous soient inscrits dans la prochaine version du projet de protocole... **pour tous les TSEEAC.**

Une idée sortie du chapeau et beaucoup de questions sans réponse

L'administration a donc lancé l'idée, sans aucune précaution ni méthodologie prévue, de :

- Réduire le nombre d'Approches de 29 à 15
- Fermer un nombre inconnu d'aéroports de groupes F et G et les transformer en terrains AFIS
- Transférer la Vigie Trafic de CDG à un gestionnaire autre que la DSNA

Pour faire passer cette pilule aux TSEEAC, elle promet d'étudier (à l'horizon 2030) l'intégration de certains TSEEAC dans le corps des ICNA.

Les questions que l'UNSA UTCAC se pose ... et que l'administration aurait dû se poser avant d'écrire :

- Combien d'aéroports vont fermer ? Quand ?
- Quelles sont les conditions d'intégration ?
- A quelle date sont-ils titularisés ICNA ?
- Dans quel grade ICNA (ICNA/D si qualifiés) ?
- Avec quelle ancienneté ?
- Bénéficieront-ils de l'ATC (une des conditions est d'avoir été ICNA 17 ans) au moment du départ à la retraite avancé à 59 ans ?
- Bénéficieront-ils du service actif (1 an de bonification tous les 5 ans pour compenser la carrière courte) ? Avec effet rétroactif ?
- Les TSEEAC exerçant sur un aéroport qui ferme seront-ils traités comme leurs collègues qui exercent sur un aéroport qui est conservé tout en passant ICNA ?

Comment seront traités les éventuels échecs de qualification après mobilité forcée suite à la fermeture de leur aéroport (réintégré TSEEAC ou mis sur un poste hors contrôle ou bien un autre poste

de contrôleur en qualité d'ICNA ?)

- Que deviennent les TSEEAC qui ne veulent (ou ne peuvent) pas opter pour une intégration ICNA mais souhaitent continuer à exercer des fonctions de contrôleurs ?
- Pourront-ils continuer d'exercer après 59 ans ?
- Les Instructeurs Régionaux sont-ils concernés ? Sont-ils reclassés directement Divisionnaires ?
- Quelles sont les conséquences sur la promotion interne, notamment l'Examen Professionnel et la Sélection Professionnelle ICNA ? Cette dernière sera-t-elle supprimée ?
- A partir de quelle date la possibilité de postuler sur des postes de contrôle sera fermée pour les TSEEAC ?
- Quelles seront les conséquences sur la formation initiale TSEEAC, alors que les métiers pour lesquels des connaissances en Navigation aérienne et en Circulation Aérienne sont indispensables sont nombreux (QS, info aéro, info de vol, procédures CA, etc.)
- Quelles seront les conséquences sur l'attractivité du concours TSEEAC (où le nombre d'inscrits ne cesse de baisser) ?
- Comment sera gérée la liste de postes offerts aux promos en cours (impact fort à prévoir) ?

Parallèlement, l'UNSA UTCAC se demande :

- Quelle(s) mesure(s) statutaire(s) équivalente(s) est(sont) prévue(s) pour les TSEEAC qui ne sont pas contrôleurs ou qui ne bénéficieraient pas d'une intégration dans le corps des ICNA (âge, refus de mobilité, etc.) ?

La V1 du protocole DGAC est consultable sur www.utcac.fr

L'UNSA UTCAC attend des réponses à toutes ces questions.

ATTACHÉS

IEEAC

TSEEAC

UTCAC Techniciens supérieurs et Cadres de l'Aviation Civile
DSAC/ISO ■ BP 70116 ■ 33704 MERIGNAC CEDEX
Tél : 05 57 92 84 90 (Répondeur)
Mail : utcac-bureau-national@aviation-civile.gouv.fr

Quand la DGAC va-t-elle se donner les moyens de signer un protocole ?